Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 73 (1981)

Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

N° 1 Janvier 1981 73e année

Revue syndicale suisse

Participer

Tout le monde sait depuis longtemps qu'il n'y a pas de système politique idéal. Cela est dû avant tout à la complexité de la nature humaine. Mais on sait aussi que certaines formes de sociétés, imposées par la force de quelques-uns, sont incompatibles avec le respect des droits de l'homme. De telles formes sont malheureusement en vigueur, avec des nuances bien sûr, dans la majorité des pays, puisque, selon les estimations de spécialistes, on ne compterait guère plus de deux douzaines de régimes vraiment démocratiques dans le monde. Pourtant la démocratie semble bien être le moins mauvais des systèmes, selon la définition célèbre de Winston Churchill. C'est en tout cas celui qui, incontestablement, accorde le plus de droits et de libertés aux individus, et qui permet le mieux de les protéger contre les risques d'abus de la part de ceux qu'on a chargés d'exercer le pouvoir. Les citoyens et les citoyennes ont d'ailleurs la possibilité de choisir leurs gouvernants et donc aussi de se débarrasser des gens devenus indésirables aux postes qui leur ont été confiés.
La démocratie a toutefois aussi ses impératifs. Elle exige la participation de toutes les femmes et de tous les hommes à la vie de la communauté. Car le régime démocratique, c'est la loi du nombre; seuls ceux qui participent au jeu qu'il implique ont véritablement voix au chapitre. Et le chapitre est spécialement étendu dans un pays comme le nôtre, qui connaît les droits d'initiative et de référendum aux niveaux communal, cantonal et fédéral. Les Suisses se sont donc donnés les moyens de trancher eux-mêmes, directement, sans passer par une délégation de pouvoir, les questions essentielles qui se posent à la communauté. Les travailleurs et leurs organisations, pour leur part, ont toujours été partisans de l'extension la plus large possible des droits de chacun sur le plan politique. Ils ont livré des combats parfois très difficiles pour cela. Ils adoptent d'ailleurs, en principe, la même attitude dans le cadre de l'entreprise en revendiquant une participation aux décisions à tous les degrés. Les moyens d'intervention au niveau de l'Etat existent donc. Il importe de les utiliser judicieusement. L'Union syndicale suisse, dans son nouveau programme de travail confirme, précisément, sa volonté d'en faire usage lorsqu'elle dit: